



REGLEMENT INTERIEUR

Le Règlement intérieur a été mis en place afin que toute personne présente sur le terrain , joueur ou non, puisse évoluer dans un cadre et une ambiance agréable et cela en toute sécurité.

L'accès aux prestations du Pas du Loup entraine l'acceptation du règlement intérieur et des consignes de sécurité en renseignant et signant la fiche prévue a cet effet .

Le non respect de ces règles est susceptible d'entraîner l'exclusion du ou des contrevenants sans aucun remboursement.

PETIT 1 : CE QUI EST INTERDIT ICI ...

- **Toute consommation de substances illicites.**
- **De fumer dans les zones protégées par des filets et autour de celui ci ceci afin de prévenir tout **risque d'incendie** dans cette forêt de résineux.**
- **De soulever les filets de protections.**
- **De détériorer, démonter ou déplacer les obstacles ou des aménagements.**
- **De saccager les plantes ou les arbres**

PETIT 2 : Toute personne présente sur le terrain, s'engage à respecter l'état de propreté de la propriété et devra mettre ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

PETIT 3 : LePas du loup se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de biens personnels sur le parking ou dans l'enceinte du site.

MOYEN 4: Bien que la peinture contenue dans les billes de paintball soit biodégradable et lavable à l'eau, nous ne saurions être tenus responsable de la dégradation ou de la salissure des vêtements des joueurs ou des spectateurs durant leur présence.

GRAND 5 : **Il est interdit de pénétrer dans La propriété hors des zones d'ouverture ou lorsqu' aucun responsable du site n'est présent.**

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

